



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

---

N°2024-127

Objet : Rue Saint Michel (à hauteur du n°79)  
Circulation alternée (par panneaux « B15/C18 »)

Le Maire de la Ville de Redon,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie « signalisation temporaire »

Vu la demande en date du 2 février 2024, présentée par Monsieur Henry De Sonis – 79 rue Saint Michel – 35600 Redon, pour permettre l'élagage d'arbres et taillis,

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux, il y a lieu rue Saint Michel (à hauteur du n°79), d'alterner la circulation (par panneaux « B15/C18 »), le lundi 25 mars 2024, à partir de 8h00 et ce jusqu'à 18h00,

### ARRÊTE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, rue Saint Michel (à hauteur du n°79), la circulation sera alternée (par panneaux « B15/C18 »), le lundi 25 mars 2024, à partir de 8h00 et ce jusqu'à 18h00.

**ARTICLE 2** : Monsieur Henry De Sonis sera chargé d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

**ARTICLE 3** : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur de l'Aménagement, de la Transition Écologique et du Patrimoine, des Services Techniques, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 12 mars 2024

Pour le Maire,

André Croguennec

Le Conseiller Municipal délégué  
à l'Occupation de l'Espace Public

9/0. Le Directeur  
des Services Techniques  
de l'Aménagement et du Patrimoine

Monsieur Rodrigue Henrio

